

PROCEDURE D'ADHESION ANACOFI - COURTAGE

Veillez trouver ci-dessous le descriptif précis des différentes étapes de la procédure d'adhésion à l'ANACOFI-COURTAGE :

Si vous n'êtes pas membres d'un réseau ou d'une association membre ou confédéré de l'ANACOFI, vous avez l'obligation d'adhérer à l'ANACOFI (association mère).

Les formulaires d'adhésion pour chaque association sont mis à disposition sur le site web de l'ANACOFI :
<http://www.anacofi.asso.fr/fr/article/general/adherer---renouveler-37.html>

A Retenir :

- Il est nécessaire de nous faire parvenir votre dossier COMPLET au minimum **1 semaine** avant la date du Conseil (précisé sur l'accueil du site internet) afin que nous puissions revenir vers vous s'il manque des éléments.
- N° ORIAS est devenu le numéro unique pour les courtiers en assurance, IOBSP et les CIF.

L'admission du candidat est approuvée par le Conseil d'administration, ou par une commission d'admission, constituée par le Conseil d'administration et présidée par un des membres du bureau (le Président, le Secrétaire général ou le Vice-Président). La composition de cette commission pourra varier au gré des décisions du Conseil d'Administration.

Information décision du conseil d'administration ou commission d'admission :

Pour les dossiers acceptés :

- Un e-mail vous sera envoyé pour vous notifier l'acceptation de votre dossier
- Votre espace adhérent sera créé par la suite.

Pour les dossiers refusés :

- Le refus du conseil d'administration ou commission d'admission vous sera adressé par courrier postal
- Votre dossier pourra être présenté uniquement 3 fois au conseil d'administration ou la commission d'admission.

Cotisations :

Interne :

- Entre 275€ et 1100€ pour la cotisation ANACOFI (selon critères détaillés dans le formulaire)
- Entre 25€ et 100€ pour la cotisation ANACOFI-COURTAGE (selon critères détaillés dans le formulaire)

Externe :

Pour information, il convient de ne pas oublier la contribution ACPR au titre du courtage et/ou d'IOB s'élevant à 150€/an et également la cotisation de l'ORIAS de 25€/ catégorie (Courtage, IOBSP et CIF).

ORIAS :

Tous les dossiers acceptés lors de la commission d'adhésion ou du conseil d'administration de l'ANACOFI COURTAGE seront présentés à l'ORIAS. Pour cela, après l'obtention de votre attestation de pré-validation vous devez vous enregistrer auprès de l'ORIAS directement dans la ou les catégories concernées. Le dossier passera devant la commission de l'ORIAS qui prend seul la décision finale d'inscription au registre.

Obligations de Formation ASSURANCES :



Vous devrez réaliser 15h de formation en ASSURANCES par an.

L'ANACOFI met à disposition de nombreux modules Assurance :
<http://www.formations-anacofi.fr/>

Obligations de Formation IOBSP :



Vous devrez réaliser 7h de formation en IOBSP par an.

L'ANACOFI met à disposition de nombreux modules IOBSP :
<http://www.formations-anacofi.fr/>

MENTION OBLIGATOIRE K-BIS

Intermédiation en assurance

Dans la rubrique « Activités principales » :

- L'article R.511-2 I 1° du code des assurances dispose que le courtier doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés pour l'activité de « *courtage d'assurance* ».
- L'ORIAS accepte également la mention « *courtier d'assurance* ».

Les autres catégories (agents généraux et mandataires) n'ont pas l'obligation de faire apparaître cette activité sur le K-Bis.

Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement

Dans la rubrique « Activités principales » :

- L'article R.519-4 I 1° du code monétaire et financier énonce que le courtier doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés pour l'activité de « *courtage en opérations de banque et services de paiement* ».
- L'ORIAS accepte également la mention « *courtier en opérations de banque et en services de paiement* ».

Les autres catégories d'IOBSP (mandataires) n'ont pas l'obligation de faire apparaître cette activité sur le K-Bis.



Contact RC PRO pour les membres ou futurs membres de l'ANACOFI :

Afin de bénéficier d'un tarif préférentiel par le biais de l'association, merci de contacter l'un des courtiers ou assureurs qui ont bâti des contrats spécifiques pour nos membres :

- **ORIA** contrat groupe, tel : 01 34 04 03 03
- **AON FRANCE** contrat groupe, tel: 01 47 83 08 78
- **BDJ**: Melinda ALVES, souscription + sinistre, tel : 01 56 37 01 77
- **Audit & RiskSolutions** (3 assureurs), tel : Aurélien LE BAIL 01 43 87 01 31
- **CGPA** : 01 44 01 00 80.
- **MATRISK** : Florent Francesconi, tel : 01 79 36 05 12

CES COURTIER RC PRO NE SONT PAS EXCLUSIFS, NOUS ACCEPTONS TOUTES LES RC PRO ASSURANT L'ACTIVITE CONCERNEE.



Contact ANACOFI/ ANACOFI-CIF et ANACOFI-SASU

Service Relations Adhérents

anacofi@anacofi.asso.fr ou anacofi-cif@anacofi.asso.fr

Permanence du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 au 01 53 25 50 80

Doriane CRETEL

Responsable Service Adhérents (renouvellements/adhésions)

01 53 25 50 86 d.cretel@anacofi.asso.fr

Emilie HEITZ

Service Adhérents (renouvellements/adhésions)

01 53 25 50 84 e.heitz@anacofi.asso.fr

Corentin MUEL

Assistant Service Contrôle et Service relations adhérents

01 53 25 50 88 c.muel@anacofi.asso.fr

Service Formation

Julie BRUN-ROPERT

Joignable du lundi au vendredi de **10h00 à 12h30**

Responsable formation

01 53 25 50 85 j.brun@anacofi.asso.fr

Maud GUILLERMIN

Joignable du lundi au vendredi de **14h00 à 17h00**

Assistante Formation

01 53 25 50 82 m.quillermin@anacofi.asso.fr

Elodie JORROT

Assistante Formation e.jorrot@anacofi.asso.fr

Service Partenariats et Événements

Carine LIONNET

Responsable Partenariats et Evènements

01 40 05 16 93 c.lionnet@anacofi.asso.fr

Cécile OLIO

Assistante Service Partenariats et Evènements

01 53 25 50 87 c.olio@anacofi.asso.fr

Service Juridique

Permanence juridique du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 au 01 40 02 96 53

Déborah PEROU

Responsable Juridique

01 40 02 07 10 d.perou@anacofi.asso.fr

Randolph AMILCAR

Juriste/Contrôleur ANACOFI-CIF

01 40 02 05 47 r.amilcar@anacofi.asso.fr

Sarah AKOUZ

Juriste

01 40 02 07 09 s.akouz@anacofi.asso.fr

Audray NJITCHOUA

Juriste

01 40 02 96 50 a.njitchoua@anacofi.asso.fr

Service Contrôle

Ophélie BEAUVOIS

Contrôleuse Générale ANACOFI-CIF

01 40 02 09 22 o.beauvois@anacofi.asso.fr

Julie KLEIN

Contrôleuse Anacofi-Cif

01 40 02 05 49 j.klein@anacofi.asso.fr

Patricia VE

Contrôleuse Anacofi-Cif

01 40 02 07 08 p.ve@anacofi.asso.fr

Randolph AMILCAR

Juriste/Contrôleur ANACOFI-CIF

01 40 02 05 47 r.amilcar@anacofi.asso.fr

Gérard DOUIN

Contrôleur ANACOFI-CIF g.douin@anacofi.asso.fr

Stéphane LION

Contrôleur ANACOFI-CIF

01 40 02 07 08 s.lion@anacofi.asso.fr

Corentin MUEL

Assistant Service Contrôle et Service relations adhérents

01 53 25 50 88 c.muel@anacofi.asso.fr



Service Administratif et comptabilité

Sonia LAVIGNE

01 40 82 71 36 s.lavigne@anacofi.asso.fr

Yasmine TMIMI

Assistante administrative

01 40 82 71 37 y.tmimi@anacofi.asso.fr

Service ANACOFI-SASU, organe de notation

Pierre CASSAGNES

01 40 82 71 34 p.cassagnes@anacofi.asso.fr

Secrétariat de la présidence

Marie LALANDE

01 40 02 03 74 m.lalande@anacofi.asso.fr